



52 rue Aristide Briand, 10100 Romilly-sur-Seine

03 25 25 21 03

dsc.autoecole@outlook .fr

SIRET : 910 538 826 00025

www.auto-ecole-dsc-laromillonne.com

I. Conduite accompagnée et supervisée

 Ce document a pour but d'avancer les avantages de la conduite accompagnée et supervisée.

II. Information AAC, CS

Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C) boîte manuelle et automatique.

La formation à l'Apprentissage Anticipé de la Conduite peut débuter dès 15 ans pour les deux filières précédemment citées.

Vous pratiquerez un minimum de 20 heures ou 13 heures de conduite selon la filière choisie . Vous devez participer à un rendez-vous préalable et au minimum, à 2 rendez-vous pédagogiques.

Vous effectuerez un minimum de 1 an et 3000km pendant cette période de conduite accompagnée.

Suite à l'obtention du permis via cette filière, vous serez en permis probatoire pour une durée de 2 ans.

Les avantages de la formation AAC sont :

- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 ans
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans
- Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »
- Prendre de l'expérience en conduite avant même d'avoir le permis

Conduite Supervisée (C.S)

La formation au permis B en Conduite Supervisée peut débuter dès 18 ans. Vous pratiquerez un minimum de 20 heures de conduite ou 13 heures de conduite. Vous devez participer à un rendez-vous préalable.

Contrairement à l'Apprentissage Anticipé de la Conduite, il n'est pas imposé de durée minimum de formation, ni de kilométrage obligatoire. Il s'agit simplement d'une méthode complémentaire à la formation traditionnelle. Suite à l'obtention du permis via cette filière, vous serez en permis probatoire pour une durée de 3 ans.

Les avantages de la formation CS sont :

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel

III. Information au public

« **Les conduites accompagnées et supervisées** » sont portées à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite. Ce document est également disponible sur le site Internet de l'Auto-Ecole DSC LA ROMILLONNE.